



Metz le 25 septembre 2007.

C.A.P. locales C et B

Recours en révision de notes

Réunions du Lundi 24 septembre 2007

CAPITAL-MOIS - RESERVE LOCALE : PAS DE RISQUE DE COTATION EN BOURSE !

A l'heure où le Président de la République confirme la suppression de la notation dans le cadre d'un chantier plus général de « réforme » de la Fonction Publique qui aura pour conséquences, outre l'insatisfaction prévisible de l'usager, l'individualisation accrue des rémunérations et des carrières (bientôt un gros mot), la mobilité forcée liée au rétrécissement des services publics et, en corollaire, une pression plus grande sur les personnels avec, comme carotte, la prétendue reconnaissance du mérite pour quelques rares élus, les légitimes recours que provoque ce qui est encore l'exercice rituel de la notation ont été examinés en CAP locales.

La position de SUD Trésor est connue : nous sommes contre tout système de notation et/ou d'évaluation et pour une carrière linéaire revalorisée au sein de chaque corps. Le système actuel de notation, comme l'ancien et, demain, la seule évaluation binette, n'existe que pour refuser la reconnaissance, par une augmentation régulière de leur pouvoir d'achat, du service rendu par l'ensemble des agents de l'Etat à la collectivité.

Au nom de quels critères prétendument objectifs l'administration peut-elle ainsi considérer a priori que 20 % d'agents doivent bénéficier de 3 mois de réduction d'ancienneté, 30 % d'1 mois de réduction et la très grande majorité de celles et ceux qui restent se contenter d'une reconnaissance virtuelle ? C'est tellement peu intelligible que, faute de mieux, elle a recommandé une rotation dans l'attribution des + 0,02 et + 0,06 et la distribution de + 0,01 (le bon point qui ne coûte rien ...) : ainsi, une année, vous pouvez être bon (+ 0,02), l'année suivante très bon voire excellent (+ 0,06) et vous retrouver dans la « moyenne », le « marais » dirait-on ailleurs, sans évolution de note la 3^{ème} année ... Allez comprendre dès lors que vous n'avez pas l'impression, comme la très grande majorité de vos collègues, de ne pas avoir démérité, bien au contraire d'ailleurs, compte tenu des multiples « réformes » à digérer ! Même les notateurs de 1^{er} degré, plus d'une fois, s'en cognent la tête contre les murs ... et les notateurs finaux du mal à se justifier !

La « rotation intelligente » (c'est ainsi que l'appelle les représentants de l'administration), l'évolution positive à + 0,01 sans conséquence sur la carrière, ne sont que des subterfuges tentant de masquer l'absurdité d'un système qui a d'ores et déjà montré ses limites.

Le recours devant la CAP locale, puis, au besoin, la CAP centrale, est un outil mis à disposition de chaque agent pour démontrer, arguments à l'appui, l'incohérence de l'évaluation-notation. Si nous regrettons le nombre limité de recours, nous sommes également conscients que l'administration, en ne donnant « satisfaction » qu'à très peu de demandes, entend bien décourager les velléités en la matière. Dans ces circonstances, les collègues n'ayant pas obtenu satisfaction au plan local, où la réserve était ainsi bien pauvre et laissait de toute façon peu de marges de manœuvre (4 augmentations de notes et 2 révisions d'appréciations finales en CAP locales B et C cette année), ne peuvent que s'estimer encouragés à ne pas s'arrêter au milieu du gué et à effectuer un recours devant la CAP centrale compétente.

Rappel : L'agent qui n'a pas obtenu satisfaction en CAP locale a deux mois, à la date de signature de l'accusé réception de décision de celle-ci, pour présenter un recours devant la CAP centrale compétente (n° 8 pour les contrôleurs, n° 9 pour les agents de recouvrement devenus agents administratifs).

N'hésitez pas à contacter Patrice LAURRIN, notre secrétaire départemental, également élu en CAP centrale (à notre permanence syndicale au 03.87.38.68.59. ou sur son mobile au 06.81.19.69.29.). Il vous aidera et vous conseillera dans la rédaction de votre recours.

AU DELA DES RECOURS INDIVIDUELS, ENSEMBLE, FACE AUX ATTAQUES PORTEES CONTRE LE SERVICE PUBLIC ET CELLES ET CEUX QUI LE RENDENT, POUR SUD TRESOR ET SON UNION INTERPROFESSIONNELLE, LES FONCTIONNAIRES ET LEURS ORGANISATIONS SYNDICALES DOIVENT SE PREPARER AUX MOBILISATIONS UNITAIRES RENDUES NECESSAIRES.



FONCTIONS PUBLIQUES ET ASSIMILES

COMMUNIQUE

PARIS LE 19 SEPTEMBRE 2007

Fonction publique : Nicolas Sarkozy propose un pacte écrit à l'encre libérale !

Après les attaques contre le droit de grève dans les transports, les annonces sur les régimes spéciaux qui préfigurent l'allongement de la durée de cotisation pour tous les salariés et les franchises médicales qui vont peser sur les malades, Nicolas Sarkozy a présenté son plan pour la Fonction Publique. Dans son discours, tout apparaît comme si les règles de gestion des personnels n'avaient pas changé depuis 1958 et étaient archaïques. Pourtant des réformes profondes se sont succédées ces dernières années entraînant suppressions d'emplois, dégradations des conditions de travail et sape du service public. Nicolas Sarkozy veut taper plus loin et plus fort et sa référence à 1958 sert de couverture pour pouvoir annoncer la casse du statut des personnels.

L'Union syndicale Solidaires est prête à avoir un dialogue social constructif sur les missions de services publics. Mais le président propose une logique perdante, perdant pour les usagers, perdant pour les personnels. Le Chef de l'Etat, avant même de pouvoir diagnostiquer les besoins réels en matière de services publics, décide de continuer sa logique de suppression d'emplois massive. Pour l'Union syndicale Solidaires la politique de l'emploi dans la fonction publique devrait d'abord être déterminée par les besoins de la population en matière de services publics et leur amélioration.

Les réformes annoncées, avec comme arme la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et les suppressions d'emplois, entraîneront la fermeture de services publics de proximité Ceci aura comme conséquence une dégradation de l'égalité d'accès au service public pour les citoyens et entraînera pour les personnels, une mobilité présentée par le Président, comme choisie, mais qui deviendra, de fait, une mobilité subie.

La vision des règles de gestion qu'a le Chef de l'Etat est d'accélérer l'individualisation dans la gestion et la rémunération. Elle nous entraîne vers une fonction publique resserrée sur des métiers où les personnels seront choisis par entretien individuel (fin des concours), malléables dans leur affectation et bloqués dans leur carrière et dans leur pouvoir d'achat. Cette vision est conforme à l'idéologie du Président : individualisme, mérite et bénéfice pour une petite minorité. Quant aux heures supplémentaires, elles seront, à l'instar du privé, imposées par l'administration, le manque d'effectif ou par les difficultés à boucler les fins de mois.

La « refondation » que nous propose Nicolas Sarkozy va peser lourdement sur les conditions de vie et de travail des personnels. Le Pacte services publics 2012 de Nicolas Sarkozy ressemble à un pacte avec le diable. Le contrat est présenté de manière flatteuse et alléchante mais pourrait à terme faire perdre son âme à la Fonction publique.

Le Chef de l'Etat n'a pas répondu aux exigences des personnels sur le pouvoir d'achat et ignore l'appel unitaire des organisations syndicales à ouvrir des négociations salariales. Il mène une politique contraire aux revendications de personnels sur l'emploi, les conditions de travail et la défense des services publics.

L'Union syndicale Solidaires appelle à construire dans l'unité les mobilisations unitaires nécessaires face à ces attaques sans précédent qui s'inscrivent dans une offensive généralisée contre tous les salariés du privé comme du public et contre les chômeurs et les précaires.

Union syndicale Solidaires
93 bis rue de Montreuil 75011 Paris
01 58 39 30 11 / fax 01 43 67 62 14
coordfp@solidaires.org <http://www.solidaires.org>